

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT YVOINE**

Nombre de Conseillers :	
En exercice	9
Présents	7
Votants	8

L'an **deux mil six**

Le 16 octobre, à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint Yvoine** s'est réuni en **session publique ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Nicole CABANES, Maire.

Date de la **convocation** du Conseil Municipal : 09.10.2006

Présents : BONNEL J., CABANES N., CHANAL J.P., FEUR C., LAURENT T., OLEON P., SCHNEIDER M.T.

Absents : TESTUD S. (pouvoir à CHANAL J.P.), VETSCH J.C.

Secrétaire de séance : SCHNEIDER M.T.

Reçu à la Sous-Préfecture
d'Issoire, le
27 OCT. 2006

**NOUVEAU CIMETIERE
MISE A DISPOSITION DES CONCESSIONS**

Madame le Maire fait état de la fin des travaux d'aménagement du nouveau cimetière.

Elle propose au Conseil Municipal de délibérer sur les conditions de mise à disposition des concessions.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal décide :

- de mettre à disposition des demandeurs les concessions dans le nouveau cimetière à **compter du 01/12/2006**.
- les concessions seront de **30 ou de 50 ans** ;
- elles seront attribuées **par ordre de numérotation**, suivant le plan joint ;
- elles pourront être :
 - **simples** : 1m de large sur 2,50m de hauteur (en laissant 0,15m de chaque côté pour le passage), soit **2,50 m²**
 - **doubles** : 2m de large sur 2,50 m de hauteur (en laissant 0,15m de chaque côté pour le passage), soit **5m²**
- leur tarif sera :
 - **pour 30 ans** : **100 € le m²** (soit 250 € la simple ou 500 € la double)
 - **pour 50 ans** : **120 € le m²** (soit 300 € la simple ou 600 € la double)
- les concessions simples ne pourront recevoir que deux corps et les concessions doubles, quatre corps. Dans le cas de construction de caveaux et dans le cadre des réglementations de ces constructions, les concessions simples pourront recevoir jusqu'à trois corps et les constructions doubles jusqu'à six corps.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Nicole CABANES

Reçu en Sous-Préfecture le :

Rendu exécutoire le : **30 OCT. 2006**


